



CIRCUIT PARA EQUESTRE

CSO

REGLEMENT DES ETAPES DU CIRCUIT

2010

La FFE propose le Circuit Para Equestre CSO réservé aux cavaliers titulaires à la fois d'une licence délivrée par la Fédération Française Handisport et d'une licence de compétition délivrée par la Fédération Française d'Equitation. La double licence est obligatoire. Ce circuit est composé de plusieurs étapes et d'une finale.

Préambule :

Toutes les questions ayant trait à l'organisation d'une étape du Circuit Para Equestre doivent se référer au Règlement des compétitions de la FFE. Pour le jugement technique de ces compétitions il est fait application du Règlement des compétitions de la FFE 2010 : Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques CSO, complété des conditions spécifiques décrites ci-dessous et consultables sur www.ffe.com .

I - Concurrents

Chaque compétiteur handicapé doit avoir fait l'objet d'une classification officielle permettant de valider son grade d'appartenance et les adaptations qui lui sont autorisées. Cette classification sera réalisée soit par un classificateur FEI soit par un classificateur handisport national désigné par la DTN. Cette classification sera réalisée soit par un certificat médical soit par un examen réalisé lors des compétitions.

II - Organisation

Les étapes du circuit se déroulent dans le cadre d'un cahier des charges défini par la FFE. Il est établi un calendrier à partir des candidatures des organisateurs satisfaisant au cahier des charges.

Calendrier des étapes et de la finale du Circuit FFE Para Equestre 2010 :

| DATES | ORGANISATEURS / LIEUX |
|--------------------------|---|
| 19 et 20 mars | Grand National / AUVERS (Normandie) |
| 10 et 11 avril | Grand National / JARDY (Ile De France) |
| 1 ^{er} et 2 mai | Cap Hunter / Tremblay en France (Ile de Fr) |
| 15 et 16 mai | CSIO de la Baule/ (Pays de Loire) |
| 20 au 24 mai | Pro de VIMAURY (Bourgogne) |
| 29 et 30 mai | JUMP HEC / (Ile de France) |
| 19 et 20 juin | Pro 1 de CABOURG (Normandie) |
| 28 juin | LASSUS (Poitou Charentes) |
| 9 au 11 juillet | CSI de Blaye (Aquitaine) |
| 5 au 8 Août | CSI de Chalais (Poitou Charentes) |
| 29 et 30 Octobre | Finale à EQUITALYON (Rhône Alpes) |

III - Officiels de compétition

Pour chaque étape du circuit et pour les épreuves Para Equestres, la Direction Technique Nationale désigne un Délégué Technique et un adjoint qui sont chargés d'assister les Officiels de compétition du concours : le Juge, le Chef de Piste et le Commissaire au Paddock.

IV - Epreuves et déroulement

Les épreuves spécifiques de ce circuit tiennent compte d'une classification d'ordre médicale.

| Epreuve | Norme technique | Classification du cavalier | LFC et Galop minimum | Inscription des chevaux |
|----------------------------|-----------------|----------------------------|----------------------|--------------------------|
| Para Equestre 4 | 70 cm | FEI B1 | Club Galop 4 | Liste Club |
| Para Equestre 3 | 80 cm | Grade 2 | | Liste A chevaux de sport |
| Para Equestre 2 | 90 cm | FEI B2 / B3 | | Liste A chevaux de sport |
| Para Equestre 1 | 110 cm | Grade 3 / 4 | Amateur | Liste A chevaux de sport |
| Para Equestre Elite | 120 cm | Grade 3 / 4 | Amateur | |

- Les épreuves **Para Equestre 4** : réservées aux cavaliers Non Voyants (profil FEI B1). Pour ces épreuves les cavaliers sont guidés par un autre couple

cavalier- cheval appelé « guide » et placé directement devant le cavalier non voyant. Les indications verbales qui sont données par le guide ne doivent concerner que la vitesse et la direction ainsi que la position du guide. Tout autre type d'indication est considéré comme une aide extérieure et peut entraîner l'élimination du cavalier et de son guide par le Président de jury après avis du Délégué Technique de l'épreuve. Les pénalités aux obstacles du guide comptent au même titre que celle du cavalier non voyant. Le cavalier guide doit être obligatoirement titulaire d'une licence FFE de compétition Club minimum en cours de validité.

- Les épreuves **Para Equestre 3, 2, 1 et Elite** : Pour le jugement technique de ces épreuves il est fait application des Dispositions Spécifiques du CSO.

Pour des raisons de sécurité, sur tout le circuit, les chevaux des cavaliers des épreuves Para Equestres 3 et 4 pourront être détendus par une tierce personne au paddock, uniquement sur le plat et après autorisation du Commissaire au Paddock et du Délégué Technique.

Barème Technique :

Chaque épreuve du circuit se court sur deux étapes :

1. Première étape au barème A sans chronomètre.
2. Deuxième étape au barème A au chronomètre.

Le classement final est obtenu par le cumul des fautes des deux manches.

En cas d'égalité de points à l'issue des deux étapes, un barrage est disputé pour la première place. Pour la suite du classement et à égalité de points c'est le chronomètre de la seconde étape qui départage les éventuels aequo.

V – Classement Final du circuit

En cas d'engagement de plusieurs chevaux pour un même cavalier (maximum 2 par épreuve), le cavalier ne pourra obtenir des points sur l'étape qu'avec un seul cheval. Il doit obligatoirement déclarer le cheval choisi au jury avant le départ de la première épreuve et devra monter ce cheval en premier sous peine d'élimination.

A chaque étape un classement permet d'attribuer des points aux cavaliers suivant le barème suivant : 1er = 10 points ; 2ème = 8 points ; 3ème = 6 points ; 4ème = 3 points

A partir de la 5ème place = 1 point sous réserve d'avoir terminé les deux parcours sans abandon ni élimination.

Le classement final est réalisé en prenant en compte les résultats des 5 meilleures étapes plus celui de la finale qui est obligatoire et doté d'un coefficient de 1,5.